

Délibération du 19 juin 2026

délibération **N°2026-32 C**

objet **Affectation du résultat 2025 – Budget principal**

- Date de convocation : le vendredi 12 juin 2026
- Date de publication : le 26 juin 2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 12 juin 2026 s'est réuni le 19 juin 2026 à 14h30 à Chambéry sous la présidence de Jean-Marc DRIVET, Président de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents 35, Nombre de votants : 38

POUVOIR DE VOTE

Catherine PASTEL donne pouvoir de vote François CHEMIN

Laurent GRILLAUD donne pouvoir à Jean-Marc DRIVET

Jean-Marc LEOUTRE donne pouvoir à Isabelle JUNET

EXCUSES : 5

GRILLAUD Laurent
FRONT Bernard
CHANIAC Yohann
PASTEL Cathy
LEOUTRE Jean-Marc

ABSENTS : 1

BATAILLER Michel

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 33

DELHOMMEAU Eric
JUNET Isabelle
CHASSOT Aloïs
BOIX NEVEU Arthur
BERTHOMIER Christian
ANCRENAZ Damien
COUX Claude
CAUTERMAN Arnold
GIRARD Marc
GONTARD Annie
DERIPPE Christophe
DRIVET Jean-Marc
BRUNIER Thierry
ROGNARD Olivier
DUNAND Marie
MEYNIER Florence
FAUGE Alexandre
GAUDIN François
ZOCCOLO Alain
SIBUET - BECQUET Jean-Claude
PERDRISET Muriel
SOULIE Jean-Marc
CHEMIN François
CECILLE Joël
JACOB Christian
DEMONNAZ Jacky
RANCUREL Marie France
BURLET Daniel
GIRARD Jean-Claude
LECLERCQ Mathieu
VIBERT Christian
SILVESTRE Jean-Louis
BOIRON Laurence

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 2

BARBIER Marie Claire
ROTA Grégory

Le Président expose au Comité Syndical que l'excédent cumulé de fonctionnement consolidé constaté au compte administratif 2025 du budget principal de Savoie Déchets est de **554 620,55 €**. Conformément à l'instruction M4, il convient d'affecter ce résultat.

L'affectation suivante vous est proposée :

Excédent de fonctionnement 2025 à affecter en 2026	554 620,55 €
Solde d'investissement 2025	
D 001 besoin de financement	-
R 001 excédent de financement	1 472 273,40 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2025	
Besoin de financement	-
Excédent de financement	-
Résultat de financement 2025 (solde + RAR)	+ 1 472 273,40 €
AFFECTATION :	
Affectation au R / 002 (2026)	554 620,55 €

Le comité syndical après avoir délibéré et à l'unanimité :

Article unique : affecte la somme de 554 620,55 € au financement du fonctionnement par inscription en résultat d'exploitation reporté (imputation R/002) au budget supplémentaire 2026 du budget principal.

Laurence BOIRON
Secrétaire de séance



Jean-Marc DRIVET
Président

